

CLTM/B3740/MBI

Bruxelles, le 22 octobre 2007

## **POSITION DE L'IRU SUR L'UTILISATION DE L'APPROCHE MODULAIRE EUROPEENNE**

**Position de l'IRU sur l'utilisation de l'approche modulaire européenne, adoptée par le Comité de liaison Transport de marchandises de l'IRU auprès de l'UE.**

### **I. ANALYSE**

- Depuis la chute du mur de Berlin, la mondialisation est le moteur du développement économique. Le marché est mondial pour tous, et les forces de l'économie indiquent à chacun la meilleure implantation pour ses activités commerciales. Ce processus va entraîner une augmentation spectaculaire non seulement du commerce et du transport, mais aussi de la demande de produits spécifiques. Le transport routier de marchandises est un outil de production et entre 1995 et 2005, la demande a augmenté chaque année d'environ 2,8%.
- Le transport de marchandises est de plus en plus confronté à des contraintes en termes de capacité du transport de marchandises. Ce problème touche particulièrement le transport routier et ce, en raison de la pénurie de conducteurs, de la modification des procédés de production, du commerce et, surtout, des chaînes logistiques. Le secteur souhaite une circulation routière plus efficace et des solutions de remplacement compatibles avec le transport intermodal. En outre, le secteur considère que les mesures d'accompagnement mises en place sont insuffisantes. Les ensembles de véhicules plus longs sont perçus comme une approche logistique et comme un outil susceptible de contribuer à la résolution du problème de capacité.
- Dans sa communication de 2006 sur la logistique du transport de marchandises, la Commission européenne a donné au sujet une dimension supplémentaire en recommandant une révision des poids et des dimensions des véhicules. Le parlement européen et le Conseil s'accordent à dire que ce réexamen doit se faire dans le cadre des besoins des chaînes logistiques du transport de marchandises. Le parlement européen appelle même à la poursuite conditionnelle du développement de l'approche modulaire européenne.
- Les opportunités et les défis que représente l'approche modulaire européenne font l'objet de plus en plus d'études partout en Europe. Une étude a notamment été réalisée par les autoroutes allemandes (BaST). Un rapport est également disponible sur les résultats des essais menés aux Pays-Bas. En Suède, plusieurs études ont été entreprises par le TFK Institute. En Belgique, deux études sont actuellement

Position de l'IRU

disponibles. La Commission européenne a également lancé sa propre étude. Au-delà de nos frontières européennes, citons aussi le Canada, qui a déjà évalué les opportunités et les défis que représentent les longs ensembles de véhicules.

- S’inspirant de ces études scientifiques et de leurs conclusions, l’IRU a préparé, en février 2007, une analyse (CLTM/B3579) des faits disponibles sur l’approche modulaire européenne et conclu à la faisabilité de son utilisation.
- Le 28 juin 2007, l’IRU a organisé un séminaire réunissant des experts du secteur opérationnel ainsi que des autorités pour discuter de la faisabilité de l’utilisation de l’approche modulaire européenne. Le séminaire a confirmé les résultats de l’analyse de l’IRU mais a épinglé un certain nombre de défis sur le plan des infrastructures routières, de l’espace de dégagement pour virage, des aires de stationnement et de la sécurité routière. Cependant, ces difficultés peuvent être surmontées à terme et ne peuvent pas être considérées comme des obstacles à l’utilisation de l’approche modulaire européenne.

## **II. POSITION DE L’IRU**

- L’IRU reconnaît que, sur la base des essais en cours, l’approche modulaire européenne présente un certain nombre d’avantages : efficacité accrue, possibilité de transporter une même charge avec moins de véhicules, meilleure utilisation du nombre de plus en plus limité de conducteurs professionnels, capacité disponible plus élevée, meilleure compatibilité avec les autres modes de transport, moins de consommation de carburant et d’émissions de CO<sub>2</sub> et moins d’usure des routes en raison de la réduction du poids par essieu et de l’augmentation du nombre d’essieux. Cependant, l’IRU reconnaît également qu’à ce stade, l’approche n’est pas applicable universellement dans toute l’Union européenne.
- L’IRU encourage les Etats membres à réaliser des essais appropriés afin de déterminer si les ensembles de véhicules conformes à l’approche modulaire européenne peuvent être utilisés sur leur territoire, si oui, lesquels, et si non, les modifications nécessaires à leur autorisation.
- Les institutions européennes devraient utiliser les résultats des études et des essais réalisés afin de trouver des solutions aux difficultés actuelles et élaborer des règles européennes harmonisées qui pourraient mener, en temps utile, à l’utilisation d’ensembles de véhicules basés sur l’approche modulaire européenne dans les transports intracommunautaires.

-----